

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 juillet 2022

MAINTIEN PROVISOIRE D'UN DISPOSITIF DE VEILLE ET DE SÉCURITÉ SANITAIRE EN
MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA COVID-19 (N°9) - (N° 14)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N ° 98

présenté par

M. Bentz, Mme Menache, M. Dragon, M. de Fournas, Mme Lorho, M. Mauvieux, M. Chudeau,
Mme Lavalette, M. Meizonnet et M. Meurin

ARTICLE 4

À la seconde phrase de l'alinéa 1, après la seconde occurrence du mot :

« santé »,

insérer les mots :

« physique et mentale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le coût psychique des mesures étatiques contre la pandémie semble insuffisamment pris en compte alors que de nombreuses études font état d'une détérioration de la santé mentale des Français depuis deux ans – en particulier chez les plus jeunes. Il est donc urgent d'intégrer cette préoccupation dans tout texte de loi relatif à la crise sanitaire que nous traversons.